

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2006-07-10 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de juillet deux mille six à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoît Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Rés.1452-07-2006

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que suit :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2006
5. Adoption des comptes à payer
6. Nomination marie suppléant
7. Adoption du règlement pour modifier les zones (parc industriel, secteur sud)
8. Échange de terrains, signature du plan cadastre et du contrat
9. Inscription congrès
10. Appui financier pour le Poker-Run
11. Fête nationale
12. Affichage temporaire Littoral, dérogation
13. Herbe à poux

14. Support échelle
15. Aménagement Parc des Ancêtres
16. Travaux pour consolider le quai Lemay, en régie
17. Skate-park
18. Prolongation terrain de jeux (retiré)
19. Option d'achat, Groupe Berletin inc.
20. Avis de motion, règlement d'emprunt
21. Avis de motion, règlement d'emprunt secteur des sources
22. Acceptation des soumissions secteur des sources
23. Appel d'offre pour plan directeur
24. Contrat secrétaire-réceptionniste
25. Augmentation salaire, monsieur Sylvain Trudel
26. Commission des normes du travail
27. Démarches légales pour cadre hors accréditation syndicale
28. Appel de candidature (Directeur du Service des travaux publics)
29. Comité de négociation
30. Location gymnase
31. Autobus, terrain de jeux
32. Autorisation de circuler pour le 55^e Bataillon
33. Club des Archers (retiré)
34. Autorisation compétition, Club des Archers
35. Formation groupe de travail, évaluation édifices municipaux
36. CADEP, prêt de services (agent de développement)
37. Période de questions sur les sujets traités
38. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 3 juillet 2006 (du 9 juin au 3 juillet 2006)

Rés.1453-07-2006

Adoption du procès-verbal du 12 juin 2006

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 juin 2006 soit accepté tel que présenté.

Rés.1454-07-2006

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à majorité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 435 918.34 \$.

Bénéficiaire/description	Montant	#Chèque
Délégation de pouvoir et remplacement		
CANADIAN TIRE		
matériel tondeuse	24.69	304943
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE		
sangles appareils respiratoire	175.99	304944
CONCEPTS GINGRAS INC.		
loc. toilette marché	201.29	304945
MARIE-CLAUDE LECLERC		
CD biblio La Découverte	99.64	304947
SYLVAIN TRUDEL		
formation eau potable	29.92	304949
LA BOITE A BONBONS ENR.		
fourniture OTJ	77.64	304950
BUREAUTIQUE LACOULINE INC.		
autocollants (500)	37.10	304951
CENTRE ROUTIER ST-MARC INC.		
vérification mécanique	79.94	304952
COOPÉRATIVE AGRICOLE DE PONT-ROUGE		
engrais soccer	124.68	304953
JOHANNE SAVARD		
réunion CRSBP	28.90	304956
SOCIÉTÉ JAMA ET ABC		
contrôle d'araignées	143.78	
contrôle fourmis Marina	201.29	
	<hr/>	
	345.07	304958
HONEYWELL LTEE		
plumes SP-3	440.83	304959
GARAGISTES INDEPENDANTS DE		
pièces métal	21.64	
lumière allogène	7.89	
	<hr/>	
	29.53	304961
BIOLAB INC.		
analyse eau usée	113.88	
analyse d'eau	479.09	
	<hr/>	
	592.97	304962
BOIVIN & GAUVIN INC.		
adapteur 1.5 pouces	70.85	
matériel feu forêt	813.57	
	<hr/>	
	884.42	304963
CHEMIN DE FER QUÉBEC-GATINEAU		
entretien passage à niveau	1 260.00	304965
CANADIEN NATIONAL		
entretien	56.98	304966
COMMERCANTS CHAUDIERE		
courrier	13.57	304967
CONSTRUCTO SÉ@O		
demande de soumission	57.51	304969
CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF		
asphalte pièces	224.64	304993
DISTRIBUTION SPORTS-LOISIRS		
matériel terrain de jeux	384.92	304994
EMCO QUEBEC		
réduit adapteur	24.84	
boîtes de service et matériel	252.88	
	<hr/>	
	277.72	304971
ENTREPRISES ALARMES W.T. INC.		
vérification annuelle	350.70	
recharge + test visuel	162.19	
recharge extincteurs	86.27	
relais centrale	49.00	
	<hr/>	
	648.16	304972

Délégation de pouvoir et remplacement

EQUIPEMENT DE BUREAU		
boîtes classement + fournitures	113.95	304973
FAMILIPRIX		
compresses froides soccer	71.21	304974
FEDERATION QUEB. MUNICIPALITES		
livraison dicom	50.21	304975
C. FOURNIER ELECTRIQUE INC.		
raccordement Marché	156.67	304976
FRENETTE & FRERES LTEE		
tuyau cuivre marché	300.55	
chlore 20x20L	254.30	
asphalte froide	802.14	
ampoules caserne sud	19.78	
clés soccer	4.81	
matériel panneaux tennis	380.29	
ruban à masquer	4.55	
matériel marché	14.49	
matériel tracé jeux galets	37.72	
matériel clôture Marina	527.67	
réparation tuiles intervention incendie	16.10	
vis à béton	21.26	
20x20Lchlore	239.03	
matériel clôture Marina	152.10	
peinture jeux galets	47.85	
huile à moteur	18.08	304977
lubrifiant station SP-4	4.89	304995
	<hr/>	
	2 845.61	
MARC GARIÉPY		
netoyage rideaux Carrefour	75.00	304978
IMPRIMERIE GERMAIN LTEE		
cartes marché public	201.29	
journal municipal	929.69	
	<hr/>	
	1 130.98	304979
INTERMARCHÉ MARCOTTE		
café, jus, lait	37.43	307981
MUNICIPALITE DESCHAMBAULT-GRONDINES		
disposition des boues	184.04	
formation prévention terrain jeux	74.74	
	<hr/>	
	258.78	304982
PRODUITS CAPITAL INC.		
produits d'entretien	272.77	304984
RICHARD EQUIPEMENT		
papier photocopieur	165.60	304985
HENRI-PAUL SAVARD INC.		
transport jeux d'été (5 jours)	747.65	304986
PREVENTION SECOURS INC.		
trousses plein air (jeux d'été)	134.58	304987
LE SERRURIER ST-MARC		
clés gymnase	71.89	304988
SERVICES MATREC INC.		
transport déchets serres St-Laurent	5 521.20	304989
S.C.A. REGIONALE ST-CASIMIR		
essence	1 284.23	304990
DANIEL TESSIER		
bottines de travail	138.02	304991
VILLE DE DONNACONA		
facturation mai	170.00	
VOHL INC.		
coudes eau potable	11.32	
matériel pour niveleuse	56.55	
	<hr/>	
	67.87	304992
Marie-Ève Després		
matériel terrain de jeux	120.00	304904

Délégation de pouvoir et remplacement

Clin d'Œil		
abonnement La Découverte	27.61	304906
Lyne Ouellet		
remb. terrain de jeux	42.50	304919
Marie-Claude Leclerc		
CD La Découverte	81.50	304920
Marcelle Thibault		
volumes La Découverte	239.57	304921
Petite Caisse		
fourn. bureau	27.85	
frais poste	12.29	
frais déplacement greffière	16.34	
café, lait, jus	30.32	
compost	27.61	
frais déplacement incendie	39.45	
	<hr/>	
	153.86	304922
Banque Nationale du Canada		
rem. taxes dossier d'autres municipalités	410.69	304930
Annie Cantin		
remb. terrain de jeux	125.00	304931
Atelier Maison		
abonnement La Découverte	25.25	304942
Pneus Faucher		
réparation pneus 4 roues	82.82	304983
Graphicolor		
gilets terrains de jeux	139.18	304996
Sciences en folie Québec 2005		
ateliers terrain de jeux	711.05	304997
Garage Leduc & Trottier Ltée		
enseigne marché	103.52	305000
Cummins Est du Canada SEC		
thermostat génératrice poste surpression	81.74	305001
C.E.R. Turmel Enr.		
pièces niveleuse	402.59	305002
Transcontinental Médias S.E.N.C.		
appel d'offres journal capt. sources	495.98	305004
CHEM Action Inc.		
daphragme + vanne	256.51	305003

Dépenses par résolution

LOCATION CHAPITEAU RELAIS LAC BLANC ENR		
location de tente marché public	4 370.95	304946
PROMOTUELLE PORTNEUF-CHAMPLAIN		
3e vers. assurances	23 037.02	305026
SPORTFLEX/SOCCER ZONE INC.		
matériel soccer rés.1358	2 735.39	305005
DENIS GIGNAC INC.		
éclairage des rues entretien	107.26	304955
AREO-FEU		
échelle 45 pieds rés.1380-05-2006	2 731.84	304960
BOIVIN & GAUVIN INC.		
lance rés. 1381-05-2006	943.21	304963
CARTECK		
réparation Silverado	1 884.32	304964
CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.		
entretien et allocation photocopies	330.70	304968
BPR GROUPE-CONSEIL		
expertise problème électrique	2 070.45	304970
INFORMATIQUE EBR INC.		
ordinateur Loisirs	546.37	
installation du poste	230.05	
	<hr/>	
	776.42	304980
Richard Équipement		
location photocopieur	186.34	304905

Dépenses par résolution		
Olivier Bouchard Tremblay		
formation soccer	117.00	304917
Pierre-Alexandre Langlais		
formation soccer	195.00	304916
Antoine Lavallée		
formation soccer	78.00	304918
PROMOTUELLE PORTNEUF-CHAMPLAIN		
2e vers. assurances	23 037.02	304923
Gaétan Rousseau		
prix Marché public	18.00	304925
Nicole Laganière		
contrat Marché public	600.00	304926
Andrée Bernatchez		
prix Marché public	18.00	304934
2973-3151 Québec Inc.		
loyer gymnase	683.70	304935
Richard Équipement		
loc. photocopieur	184.59	304940
Genivar		
plan et devis Captage des Sources	22 429.88	304954
Roche		
évaluation des bâtisses	17 943.90	304957
Les Foyers Lanouette Ltée		
foyer coin couche-tard	689.00	304998
Niva Sports		
habits soccer + lettrage	1 694.06	304999
Incompressibles et délégation de pouvoir		
Banque Nationale du Canada		
intérêts et capital	38 325.25	304900
Hydro-Québec		
plusieurs dossiers	2 733.58	304911
Télus Québec		
plusieurs dossiers	1 511.69	304912
Télus Mobilité		
télé-avertisseurs	83.29	304913
S.Q.A.E.		
capital et intérêts	96 942.21	304914
Ministre des Finances		
1er vers. sécurité publique	104 046.00	304915
Hydro-Québec		
plusieurs dossiers	1 602.78	304924
L'Excellence		
assurances juillet	2 773.11	304932
Télus Mobilité		
voirie, loisirs, incendie, urgence	306.91	304933
Ministère du Revenu		
remise juin	9 627.39	304936
Revenu Canada		
remise juin	4 854.65	304937
Trust Banque Nationale		
remise juin Reér	565.32	304938
CARRA		
remise juin	164.89	304939
Télus Québec		
centre communautaire	67.55	304941
Dépôt salaire		
dépôt salaire 3 juin	9 155.61	
dépôt salaire 10 juin	10 181.35	
dépôt salaire 17 juin	5 253.27	
dépôt salaire 24 juin	7 336.42	
dépôt salaire 1er juillet	10 615.89	
	<hr/>	
	42 542.54	
Total:	435 918.34	

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée enregistre sa dissidence.

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard trésorière

Rés.1455-07-2006

Nomination maire suppléant

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (10 juillet 2006 au 13 novembre 2006).

Rés.1456-07-2006

Adoption du règlement pour modifier les zones (parc industriel, secteur sud)

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de modifier les zones situées en bordure du parc industriel dans le secteur sud » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1457-07-2006

Échange de terrains, signature du plan cadastre et du contrat

Attendu que, par erreur, la ville occupe la partie ouest d'un terrain appartenant à madame Katharina Trub;

Attendu que la ville possède un terrain en bordure sud de la propriété de madame Trub;

Attendu que ces terrains sont de superficie et de valeur semblables;

Attendu que les parties conviennent qu'il est mutuellement préférable de procéder à un échange de terrain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal accepte d'échanger une partie de terrain entre madame Katharina Trub et la Ville de Portneuf situé sur les lots 2 980 643 et 2 980 637, tel que démontré au plan ci-joint.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le plan de cadastre préparé par Éric Lortie ainsi que le contrat d'échange de terrain avec madame Katharina Trub.

Rés.1458-07-2006

Inscription congrès

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 592.54\$ (taxes incluses) et la participation de monsieur le maire Pierre de Savoye au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2006.

QUE tous autres frais soient à la charge du maire.

Rés.1459-07-2006

Appui financier pour le Poker-Run

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf gère la marina au nom de la Ville;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf sera l'hôte de l'activité « Poker-Run » le 29 juillet 2006;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf a besoin d'un chapiteau pour cette activité à un coût de 1 500 \$;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf défrayera les autres frais pour la tenue de cette activité;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le projet et accepte une dépense de 1 500 \$ pour la location d'un chapiteau dans le cadre du Poker-Run.

Rés.1460-07-2006

Fête nationale, motion de félicitation

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif qu'une motion de félicitation et de remerciements soit adressée aux organisateurs de la fête nationale ainsi qu'aux organisateurs de la journée musicale dans le parc des Ancêtres.

Rés.1461-07-2006

Fête nationale

Attendu que le comité de la Fête nationale démontre que les revenus ont été inférieurs aux dépenses;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf assume le déficit au montant de 2 778 \$ pour l'année 2006.

Rés.1462-07-2006

Affichage temporaire Littoral, dérogation

Attendu que le restaurant « Le Littoral » doit pouvoir profiter de la clientèle touristique qui emprunte la route 138 et que cela est pressant;

Attendu que le ministère des Transports ne pourra approuver et installer des enseignes publicitaires sur l'autoroute 40 et la route 138 que pour la saison touristique 2007;

Attendu que le conseil municipal ne peut accorder l'autorisation d'installer une enseigne permanente dérogatoire à la réglementation alors que le comité d'urbanisme est à élaborer une politique de normalisation de l'affichage public et publicitaire;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une enseigne temporaire dans l'emprise de la rue Provencher de façon qu'elle soit visible de la route 138.

QUE cette autorisation prend effet à compter de maintenant pour se terminer le 31 décembre 2006.

Rés.1463-07-2006

Herbe à poux

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 000 \$ (taxes incluses) afin de permettre un arrosage biologique pour détruire l'herbe à poux en bordure de certaines rues.

Rés.1464-07-2006

Support échelle

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1139.50 \$ taxes incluses pour élargir le support à échelle sur le camion incendie.

Rés.1465-07-2006

Aménagement Parc des Ancêtres

Attendu que la Commission des loisirs a pris en considération le dossier d'aménagement du Parc des Ancêtres;

Attendu que le Comité d'Embellissement et d'Écologie a fait des commentaires concernant le Parc des Ancêtres;

Attendu que le Comité des Parcs de jeux est à préparer un projet de revitalisation des parcs municipaux;

Attendu qu'il y a des gens qui circulent à l'intérieur du Parc avec des véhicules;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QU'une haie arbustive soit posée sur la limite sud du Parc dans la partie non boisée.

QUE l'entrée en U sur la rue Notre-Dame soit éliminée afin de permettre le gazonnement de l'espace actuel.

QU'une dénivellation soit creusée dans les entrées du U.

QU'une entrée pour les véhicules de services soit conservée à la hauteur des toilettes publiques.

QUE des panneaux interdisant la circulation automobile soit installés dans le Parc.

QUE des arbres feuillus soient plantés dans la partie boisée du Parc.

QUE la Ville de Portneuf présente ce projet d'aménagement du Parc des Ancêtres dans le cadre d'un programme défini à cette fin auprès de Alcoa aluminerie de Deschambault.

Rés.1466-07-2006

Travaux pour consolider le quai Lemay, en régie

Attendu que la ville a obtenu d'Alcoa une subvention de 47 000 \$ pour réaliser un site d'observation ornithologique au quai Lemay;

Attendu que la ville peut obtenir une subvention de 17 000 \$ du Pacte rural;

Attendu que des travaux d'encrochement sont requis pour rendre sécuritaire et durable le quai Lemay;

Attendu que le Ministère de l'Environnement du Québec doit donner son autorisation pour la réalisation de tels travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le maire soit autorisé à demander l'autorisation requise au Ministère de l'Environnement du Québec.

QUE le maire soit autorisé à déposer une demande de subvention auprès du Pacte rural pour la somme de 17 000 \$.

QU'une dépense d'au plus 40 000 \$ soit autorisée pour concevoir et réaliser en régie les travaux d'encrochement du quai Lemay.

QUE monsieur Roland Labrie, en sa qualité d'ingénieur civil à la retraite, soit mandaté pour superviser bénévolement la réalisation des travaux d'encrochement.

Rés.1467-07-2006

Skate-parc

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le déménagement des modules et autres installations du skate-parc au centre des loisirs du secteur nord à côté du jeu de pétanque.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 8 000 \$ pour permettre l'achat de sable, pierre et asphaltage d'une superficie 30 X 80.

Rés.1468-07-2006

Option d'achat, Groupe Berletin inc.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accorde une option d'achat au Groupe Berletin inc. sur le lot 3 150 555 ayant une façade d'environ 97,54 m sur la rue Provencher et d'une superficie à être déterminée.

L'offre est valable pour une période de douze (12) mois débutant en ce jour au prix de 4.00 \$ le pied carré et est conditionnelle à l'implantation d'un édifice commercial dans l'année qui suivra l'acquisition.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'option d'achat du lot 3 150 555 situé en bordure de la rue Provencher.

QUE les frais de notariat et d'enregistrement légal soient à la charge du Groupe Berletin.

Rés.1469-07-2006

Avis de motion, règlement d'emprunt

Je, Roland Labrie conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement d'emprunt afin d'acquérir et d'aménager des espaces, de réparer des propriétés municipales et d'asphalter certaines rues ainsi que de pourvoir à l'achat de dix lampadaires pour la rue Siméon-Delisle.

Je demande au conseil de ville la dispense de lecture étant donné que le projet de règlement sera déposé dans les délais requis par la loi à cette fin avant son adoption.

Rés.1470-07-2006

Avis de motion, règlement d'emprunt secteur des sources

Je, Roland Labrie conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement d'emprunt modifiant les règlements d'emprunt numéros 333 et 338 pour finaliser le dossier du captage des sources.

Je demande au conseil de ville la dispense de lecture étant donné que le projet de règlement sera déposé dans les délais requis par la loi à cette fin avant son adoption.

Rés.1471-07-2006

Acceptation des soumissions secteur des sources

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

La Cie Wilfrid Allen Ltée	445 569,46 \$
Gilles Rochette	484 922,40 \$
Filtrum Construction	495 067,60 \$

Considérant que les règlements d'emprunt no 333 et 338 ont été acceptés pour une somme de 566 789 \$.

Considérant qu'une subvention de 445 144 \$ a été accordée à la ville par le ministère des Affaires municipales et des régions et sera versée à l'issue des travaux.

Considérant qu'un règlement d'emprunt additionnel au montant de 345 217 \$ est requis pour compléter le financement du projet.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Le Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 445 569.46 \$ taxes incluses, tel que recommandé par Génivar, pour le poste de pompage du secteur des Sources – phase II conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt qui sera transmis au Ministère des Affaires municipales et des régions dans les prochaines semaines.

Rés.1472-07-2006

Appel d'offre pour plan directeur

Attendu la vétusté d'une portion importante du réseau d'aqueduc et d'égout du secteur sud de la ville de Portneuf;

Attendu la disponibilité de programmes substantiels de subvention à la mise aux normes de ces infrastructures;

Attendu la nécessité de procéder maintenant à la confection d'un plan directeur préalable à un plan d'intervention et à la réalisation des travaux eux-mêmes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal demande à BPR de lui faire une offre de services pour la confection d'un plan directeur, incluant les modalités d'accès aux programmes de subvention, étant compris que la ville ne s'engage pas à accepter cette offre ni à se limiter à ce fournisseur.

Rés.1473-07-2006

Contrat secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf prolonge le contrat de la secrétaire réceptionniste, madame Francine Martel, d'un mois soit jusqu'au 1^{er} septembre 2006.

Rés.1474-07-2006

Augmentation salaire, monsieur Sylvain Trudel

Attendu que monsieur Sylvain Trudel a complété la formation d'opérateur en eau potable;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal augmente le taux horaire de monsieur Sylvain Trudel à 16\$/heure à compter du 10 juillet 2006.

Rés.1475-07-2006

Commission des normes du travail

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution 1321-03-2006 à l'effet qu'un minimum de deux heures de rémunération soit consenti lors des sorties des pompiers volontaires;

Attendu qu'un citoyen a questionné le bien fondé de cette résolution, eu égard aux normes du travail;

Attendu que monsieur le maire a demandé au directeur du service des incendies de vérifier la chose avec la Commission des normes du travail;

Attendu que le directeur du service des incendies a obtenu une réponse verbale à l'effet que le minimum légal est de trois heures;

Attendu que les membres du conseil ont demandé une directive écrite à cet effet de la part de la Commission des normes du travail;

Attendu qu'une telle directive ne peut être obtenue sans qu'une plainte soit déposée;

Attendu qu'une plainte a été déposée relativement au nombre minimum d'heures payées par la ville à ses pompiers volontaires lors d'une sortie;

Attendu qu'un inspecteur –enquêteur de la Commission des normes du travail a enquêté au bureau municipal sur l'ensemble des pratiques salariales de la ville;

Attendu que l'inspecteur-enquêteur a relevé plusieurs pratiques non conforme à la loi;

Attendu que l'inspecteur-enquêteur a demandé à ce que ces pratiques soient rectifiées rétroactivement au 30 mars 2005, soit un an avant le dépôt de la plainte;

Attendu qu'il est dans le pouvoir du conseil municipal de décider des conditions salariales de ses employés;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté tel qu'amendé;

QUE, pour les pompiers volontaires, ils soient rémunérés au taux horaire prévu pour le temps réel effectivement travaillé (excluant le temps de déplacement), pour un minimum de deux heures, lorsqu'il s'agit d'une intervention de durée non prévisible. Dans le cas d'une formation d'une durée connue la rémunération est pour le temps prévu. Toutefois, si la durée d'une formation est préalablement inconnue, le temps rémunéré est d'un minimum de trois heures (article 58 du Code du travail) et ce, rétroactivement au 30 mars 2005.

QUE, pour les pompiers volontaires, les pratiques obligatoires soient rémunérées au taux horaire prévu et ce, rétroactivement au 30 mars 2005.

QUE le taux horaire pour les pratiques soit dorénavant celui du salaire minimum.

QUE, pour les pompiers volontaires, leur rémunération horaire demeure fixée à 12 \$ lorsqu'ils effectuent l'entretien des véhicules incendie et ce, rétroactivement au 30 mars 2005.

QUE les pompiers volontaires soient rémunérés au taux horaire suivant lors d'une intervention ou d'une formation et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006 :

Directeur	21,50 \$
Directeur adjoint	20,38 \$
Capitaine & lieutenant	19,21 \$
Pompiers	18,11 \$

QUE, pour les jours fériés, l'employé occasionnel – incluant les pompiers volontaires – ait droit à 1/20 du salaire total gagné dans les quatre (4) semaines complètes de paye précédant la semaine du congé (articles 59.1 à 65 du Code du travail) et ce, rétroactivement au 30 mars 2005.

QUE, pour les vacances, le montant payable soit de 4% ou 6% du salaire gagné, dépendant de l'ancienneté basée sur la date d'embauche (articles 66 à 77 du Code du travail) et ce, rétroactivement au 30 mars 2005; que la période de référence soit du 1^{er} mai au 30 avril; que ce montant soit payable exclusivement au moment des vacances ou à la cessation d'emploi selon la première éventualité.

QUE, pour les employés occupant plus d'une fonction, on ne produise dorénavant qu'un seul bulletin de paye.

Madame la conseillère Esther Savard fait une proposition d'amendement à l'effet de modifier le premier : **QUE**, pour les pompiers durée non prévisible. Dans le cas de formation, la rémunération est pour le temps prévu. Toutefois ... mars 2005.

La proposition amendée est acceptée.

Rés.1476-07-2006

Démarches légales pour cadre hors accréditation syndicale

Attendu qu'une requête en accréditation syndicale a été reçue par la ville, le 12 avril 2006, aux fins de représenter l'ensemble des employés salariés de la ville, à l'exception des pompiers volontaires;

Attendu que le syndicat a accepté de retrancher de la demande les employés moniteurs au terrain de jeux;

Attendu que cette demande d'accréditation fait en sorte que la ville ne disposerait d'aucun personnel cadre;

Attendu que la ville a décidé de contester la demande d'accréditation telle que formulée, en requerrant que soient exclus de l'unité d'Accréditation, au titre de personnel cadre, la greffière, la trésorière, l'inspecteur municipal et le chef d'équipe aux travaux publics;

Attendu que le commissaire Marceau, de la Commission des relations du travail a entendu la requête de la ville le 12 mai 2006;

Attendu que le commissaire Marceau a rejeté la requête de la ville;

Attendu que le conseiller légal de la ville, Me André Lemay, considère que le commissaire Marceau a erré dans sa décision, eu égard à la Loi sur les cités et villes;

Attendu que la ville entend en appeler de la décision du commissaire Marceau par une requête en évocation;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE soit entériné le mandat précédemment donné à Me André Lemay, aux fins de présenter une requête à la Commission des relations du travail.

QUE soit donné à Me André Lemay mandat d'en appeler de la décision du commissaire Marceau.

QUE le maire soit autorisé à signer tout document à cet effet.

QU'une somme de 10 000 \$ soit autorisée aux fins de satisfaire aux coûts des présentes procédures.

Rés.1477-07-2006

Appel de candidatures (Directeur du Service des travaux publics)

Attendu que la ville considère que le Service des travaux publics doit être dirigé par un cadre;

Attendu que la ville a demandé au Tribunal du travail d'exclure le chef d'équipe aux travaux publics de l'unité d'accréditation syndicale;

Attendu que le commissaire Marceau, dans son jugement, a refusé la requête de la ville à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal publie une offre d'emploi pour un directeur du Service des travaux publics.

Rés.1478-07-2006

Comité de négociation

Attendu qu'une accréditation syndicale a été accordée à un sous ensemble des employés de la ville;

Attendu qu'une négociation d'une première convention collective devra débiter au plus tard à l'automne;

Attendu que le conseil municipal sera appelé à désigner un négociateur, à lui donner un mandat et à en faire le suivi;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QU'un comité de négociation soit formé.

QUE le mandat du comité de négociation soit d'encadrer le processus de négociation, en recommandant au conseil municipal un négociateur, l'adoption des articles négociés, l'approbation de la convention et toute autre mesure jugée pertinente.

QU'un comité de négociation soit constitué des quatre conseillers(ères) suivants(es) : mesdames Esther Savard, Chantale Hamelin et messieurs Benoît Lavallée, Jean-Louis Turcotte.

QUE ce comité désigne parmi ses membres un porte-parole.

QUE le porte-parole du comité informe au moins hebdomadairement le maire de la progression de la négociation.

Rés.1479-07-2006

Location gymnase

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal modifie la résolution 1439-06-2006 concernant la relocalisation du centre de conditionnement physique et que la Ville deviendra locataire à compter du 1^{er} août 2006.

QU'un avis soit adressé au locateur actuel du centre de conditionnement physique l'informant que la Ville de Portneuf met fin au présent bail en date du 31 juillet 2006.

Rés.1480-07-2006

Autobus, terrain de jeux

Attendu que, le 5 avril 2006, la Commission des loisirs a recommandé au conseil municipal « qu'un service de transport soit offert aux citoyens du secteur sud afin de transporter les enfants au terrain de jeux »;

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par la résolution 1386-05-2006, la recherche d'un service de transport, matin et soir, pour les jeunes inscrits demeurant au secteur sud de la municipalité;

Attendu que, suite à des appels téléphoniques dans la semaine précédant l'ouverture du terrain de jeux, appels faits auprès des parents d'enfants du secteur sud inscrits au terrain de jeux, le décompte a permis de dénombrer que 25 jeunes utiliseraient le service d'autobus;

Attendu que la recherche d'un service a permis d'obtenir les services de Autobus Henri-Paul Savard pour la première semaine de terrain de jeux, au taux de 130\$ par jour pour un grand autobus;

Attendu que le nombre d'enfants qui a utilisé le service d'autobus durant la première semaine, n'a jamais dépassé 15;

Attendu qu'un petit autobus du même fournisseur peut asseoir 20 personnes, au taux de 110\$ par jour, soit environ 7 \$ par enfant;

Attendu que le terrain de jeux opère du lundi au vendredi pendant 6 semaines;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE les services de Autobus Henri-Paul Savard soient retenus pour la période du 26 juin au 4 août 2006, aux fins d'assurer, par un petit autobus, le transport des enfants du secteur sud vers le terrain de jeux, exception faite de la première semaine qui a utilisé un grand autobus, le tout pour une somme de 3 400 \$ plus taxes. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée fait une proposition d'amendement à l'effet d'ajouter : Attendu qu'un ... de 110 \$ par jour; soit 7.50 \$ par jour par enfant.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre deux voix défavorables.

Rés.1481-07-2006

Autorisation de circuler pour le 55^e Bataillon

Attendu que la ville a reçu une demande écrite du 55^e Bataillon des services du Canada, formé de réservistes;

Attendu que cette demande est à l'effet d'obtenir l'autorisation de circuler à l'intérieur des limites de la ville et à utiliser les aires publiques du vendredi 27 au dimanche 29 octobre 2006, dans le cadre de l'entraînement annuel du 55^e Bataillon;

Attendu que cette demande est aussi à l'effet d'obtenir l'autorisation de circuler et d'utiliser les terrains privés en autant que les propriétaires visés aient donné par écrit les droits d'usage;

Attendu que le capitaine Marc Kelly a informé la ville que cet exercice implique au plus 25 camions 10 roues et 80 soldats en armes mais sans munition;

Attendu que la ville a reçu l'assurance du capitaine Kelly que la paix nocturne ne serait pas troublée, que la Sûreté du Québec est informée de cet exercice, que tout dommage causé au bien de la ville ou des résidents, lors de cet exercice, sera compensé adéquatement;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à majorité;

QUE la ville autorise le 55^e Bataillon à circuler à l'intérieur des limites de la ville et à utiliser les aires publiques du 27 au 29 octobre 2006, dans le cadre de son entraînement annuel, aux conditions dont la ville a été informée et dans le respect des assurances qu'elle a reçues du représentant du 55^e Bataillon

QUE la ville ne s'objecte pas à ce que des citoyens de la ville, après avoir bien compris leurs droits et recours, autorisent le 55^e Bataillon à circuler et à utiliser leurs terrains.

QUE le maire soit autorisé à signer telle autorisation avec le 55^e Bataillon.

Monsieur le conseiller Roland Labrie enregistre sa dissidence.

Rés.1482-07-2006

Autorisation compétition, La Flèche de l'Archer

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal autorise le club « La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf » à utiliser le lot numéro 2 979 831 jusqu'au garage municipal dans le cadre d'une compétition de l'A.C.T.A.Q., les 22 et 23 juillet prochain.

Rés.1483-07-2006

Formation groupe de travail, évaluation édifices municipaux

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la Ville de Portneuf forme et mandate un groupe de travail à faire des recommandations, au conseil municipal, en vue de rationaliser l'affectation des édifices logeant les services municipaux, et d'évaluer les acquisitions, les dispositions et les transformations requises et leurs coûts et ce, d'ici le 1^{er} mars 2007.

QUE ce groupe de travail soit constitué des conseillers(ères) suivants(es) : mesdames Chantale Hamelin, Monique Tardif et messieurs Benoît Lavallée, Roland Labrie.

Rés.1483-07-2006

CADEP, prêt de services (agent développement)

Attendu que la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf est une société indépendante de la ville de Portneuf;

Attendu que cette société a mission de contribuer au développement économique et social de la ville;

Attendu que cette société est constituée de bénévoles;

Attendu que le prêt de services d'une ressource professionnelle permettrait à cette société de jouer proactivement son rôle, ce qui est dans le meilleur intérêt de la ville;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal prête à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf les services de son agent de développement, monsieur François Caron, au titre de personne ressource, afin d'exécuter divers mandats reliés à la mission de la corporation, le tout à raison d'une moyenne de 3 heures par semaine.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 21 :55 hres.

Maire

Greffière